



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0303

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) suite aux travaux de l'unité de traitement et valorisation énergétique (UTVE) Lyon Nord - Convention

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Présidente : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhrlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0303**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) suite aux travaux de l'unité de traitement et valorisation énergétique (UTVE) Lyon Nord - Convention**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon dispose de 2 UTVE des déchets ménagers et assimilés sur son territoire, mises en service en 1989. Ces unités permettent la valorisation énergétique sous forme de chaleur sur les réseaux de chauffage urbain et d'électricité d'environ 400 000 tonnes de déchets par an.

L'UTVE Lyon Sud, située sur le port Édouard Herriot dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon est exploitée en régie directe. Elle traite environ 250 000 de déchets par an.

L'UTVE Lyon Nord, située à Rillieux la Pape, traite environ 145 000 de déchets par an. Elle est gérée depuis le 1^{er} juillet 2019 par un marché global de performance comportant une 1^{ère} phase de travaux de modernisation. Le choix a été fait de réaliser des travaux sur l'usine existante pour pérenniser son fonctionnement pendant 8 ans et améliorer les performances énergétiques et environnementales de l'installation au bénéfice du réseau de chauffage urbain de Rillieux la Pape.

II - Description

La réalisation de travaux de modernisation de cette installation a pour objectifs :

- l'amélioration de la fourniture de chaleur sur le réseau de chauffage urbain de Rillieux la Pape,
- l'amélioration de la qualité des rejets air et eau, en prévision des exigences européennes,
- la sécurisation du taux de performance énergétique global permettant, notamment, de continuer à bénéficier d'un abattement sur le taux de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP),
- la fiabilisation technique de l'outil grâce à la résolution des problématiques d'exploitation connues sur le matériel, en particulier l'amélioration de la combustion ayant un impact direct sur la disponibilité de l'installation,
- le développement de l'interface avec le réseau de chaleur de de Rillieux la Pape et la chaufferie biomasse Ambrea située à proximité de l'UTVE,
- la création d'un circuit de visite pédagogique sur le site,
- la sécurisation des déplacements par la mise en place d'un local d'accueil des agents de collecte (accueil ripeurs).

La Métropole est maître d'ouvrage des travaux de modernisation et, à ce titre, contrôle et finance directement ces travaux.

Avec un objectif clairement identifié d'économie d'énergie et d'amélioration de performances énergétiques, certains travaux sont éligibles à l'obtention de CEE. La Métropole est un acteur "éligible" dans le mécanisme des CEE et peut donc réaliser des demandes d'obtention de CEE sur les travaux qu'elle finance. Ces CEE sont ensuite proposés à la vente à des acteurs "obligés" du dispositif, les fournisseurs et revendeurs d'énergie.

Deux méthodes de calcul de CEE seront utilisées :

- l'ensemble des travaux visant à augmenter la fourniture d'énergie sur le réseau de chaleur de Rillieux la Pape donneront lieu à une demande par le biais d'une opération standardisée "RES-CH-101".
Ce montage de dossier de demande est simplifié car les calculs sont standardisés. Il présente peu d'incertitude quant à l'obtention des CEE associés,

- la mise en place de 2 batteries d'échange vapeur/fumées permettant d'économiser du gaz naturel donnera lieu à une demande par le biais d'une opération spécifique. L'économie d'énergie obtenue sera calculée par la Métropole selon un bilan avant/après travaux.

Pour valoriser ces CEE dans les meilleures conditions de prix et en cohérence avec le planning des travaux qui s'étale sur 2020 et 2021, il est proposé de fixer leurs conditions de valorisation en amont de leur obtention à travers une convention avec un obligé.

Les obligés consultés pour cette valorisation sont :

- TOTAL MARKETING France,
- SIPLEC,
- ENI,
- TOTAL DIRECT ENERGIE,
- EDF,
- AIDEE.

EDF et AIDEE n'ont pas souhaité remettre d'offre. Les offres retenues sont celles de SIPLEC pour l'opération standardisée (7,60 € / MWh cumac (unité utilisée pour chiffrer l'économie d'énergie résultante de l'opération tout au long de la durée de vie des équipements installés) et ENI pour l'opération spécifique (6,60 € / MWh cumac). Ces 2 offres sont les plus avantageuses financièrement, le montant unitaire est garanti et leurs clauses de compensation sont les moins pénalisantes.

III - Recettes

L'opération 1 (augmentation de fourniture au réseau) sera valorisée à 7,60 € / MWh cumac pour un montant de recette total de 3 527 623,30 €. Du point de vue du calendrier, la demande sera déposée en septembre 2021, l'instruction durera 1 à 2 mois par le ministère de la transition écologique (PNCEE/DGEC), et le versement est prévu en décembre 2021.

L'opération 2 (batteries vapeur) sera valorisée à 6,60 € / MWh cumac pour un montant total de recette situé entre 381 123,60 € et 465 986,40 €, la demande sera déposée en janvier 2021. L'instruction est plus longue, estimée de 6 à 10 mois donc un versement est prévu sur le 4^{ème} trimestre 2021.

L'opération standardisée devrait permettre d'obtenir 464 260 MWh cumac

Au regard du cours actuel des prix d'échanges de CEE, il est envisagé un prix unitaire de 7,50 € / MWh cumac.

L'opération spécifique devrait permettre d'obtenir entre 57 746 et 70 604 MWh cumac, selon les hypothèses qui seront validées.

Du fait de l'incertitude associée au montant de CEE accordé, le prix unitaire du MWh pour l'opération spécifique est inférieur, 6,60 € / MWh cumac.

La recette pour les 2 opérations est donc estimée entre 3 908 746,90 € et 3 993 609,70 € ;

Vu ledit dossier ;

Le conseil d'exploitation de la régie du budget annexe de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de valorisation des CEE qui seront obtenus suite aux travaux d'amélioration de l'UTVE Lyon Nord.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La recette correspondante sera inscrite au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés sur l'exercice 2021, pour un montant estimé au plus à 3 993 609,70 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.